

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **3^e** jour du mois **d'avril** de l'an **2023**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Serge Bernier, maire
- Mme Diane Audit-Goddard, conseillère
- Mme Marilène Poirier, conseillère
- M. Simon Larrivée, conseiller
- M. Antonin Boulet, conseiller
- M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller
- M. Luc St-Laurent, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20230403-01

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert et en ajoutant le point suivant :

12.5 – Remerciements direction générale de Saint-Camille

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20230403-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20230403-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20230403-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 6 mars 2023

20230403-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – mars 2023

20230403-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – mars 2023

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – mars 2023

20230403-06 3.5 Comité de démolition – création du comité

20230403-07 3.6 Achat de banque d'heure - Infotech

20230403-08 3.7 Inscritpion secrétaire-trésorière adjointe – webinaire « révision paie »

20230403-09 3.8 Annuler la résolution 20230206-07 constat d'infraction – règlement de zonage

20230403-10 3.9 Émission de constats d'infraction – règlement de zonage et règlement sur les permis

4. LÉGISLATION

- 20230403-11 4.1 Adoption – règlement 2023-01 relatif à la démolition d'immeuble
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. TRANSPORT ET VOIRIE
- 20230403-12 6.1 Octroi de contrat – abat-poussière
- 6.2 Travaux MTQ – 257 EST en direction de Weedon
- 20230403-13 6.3 Reddition de compte 2022 – PAV-ERL
- 20230403-14 6.4 Autorisation – travaux Hydro-Québec – Route 257
- 20230403-15 6.5 Reddition de compte – travaux phase 1 Route 257 – Groupe RDL
7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 20230403-16 7.1 Participation à la journée de l'arbre et distribution de compost
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis en mars 2023
9. LOISIRS ET CULTURE
- 20230403-17 9.1 Remboursement – surcharge aux non-résidents
- 20230403-18 9.2 Adhésion au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie
- 9.3 Rapport annuel 2022 – Bibliothèque de Ham-Sud
- 20230403-19 9.4 Accès gratuit aux citoyens – Camping du Mont Ham-Sud
10. RESSOURCES HUMAINES
11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI
- 20230403-20 12.1 Demande d'appui – école du Christ-Roi de Saint-Camille
- 20230403-21 12.2 Demande d'appui – petit salon des aînés de Saint-Georges de Windsor
- 20230403-22 12.3 Demande d'appui – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, 17 mai
- 20230403-23 12.4 Demande d'appui – école secondaire l'Escale – Gala méritas 2023
- 20230403-24 12.5 Remerciements direction générale de Saint-Camille
13. VARIA
- 20230403-25 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20230403-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20230403-03

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 6 mars 2023

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **10 046,81 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 6 mars 2023.

ADOPTÉE

20230403-04

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – mars 2023

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **3 avril 2023** d'une somme de **35 972,00 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

Fournisseurs	Montants
1 ACTUALITÉS L'ÉTINCELLE	343,55 \$
2 ADMQ	442,65 \$
3 CNESST	87,88 \$
4 CONSULTANTS GTE	1 129,13 \$
5 COOP METRO	38,50 \$
6 COOPTEL	18 020,00 \$
7 ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	51,74 \$
8 INFORMATIQUE ASR	17,25 \$
9 INFOTECH DEVELOPPEMENT	218,45 \$
10 JN DENIS INC	190,02 \$
11 L'ATELIER DU RANG ENR.	247,20 \$
12 MAISON NOUVELLE VIE	650,00 \$
13 MEGABURO - DRUMMONDVILLE	82,47 \$
14 NATION WABAN-AKI INC.	396,66 \$
15 PHILIPPE GOSSELIN & ASS. Ltée	5 879,22 \$
16 QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	141,86 \$
17 REGIE INTERM. D'INCENDIE DES TROIS MONTS	3 507,66 \$
18 REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	2 069,33 \$
19 SIDEVIC INC	-186,26 \$
20 STÉPHANE LAROCHE	1 600,00 \$
21 TRAITEMENT D'EAU VICTOR (MICHAEL BONIN)	794,48 \$
22 VISA	24,70 \$
23 VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	225,51 \$
TOTAL:	35 972,00 \$

ADOPTÉE

20230403-05

3.3 Salaires payés de la Municipalité – mars 2023

***Il est proposé par Wiliam Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **15 310,08 \$** émis du 6 mars au 3 avril 2023.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – mars 2023

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 31 mars 2023.

20230403-06

3.5 Comité de démolition – création du comité

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.2 du *Règlement 2023-01 relatif à la démolition d'immeuble*, un comité de démolition doit être formé annuellement par trois membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.4 du *Règlement 2023-01 relatif à la démolition d'immeuble*, le conseil doit nommer un président parmi les membres du comité de démolition;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le comité de démolition soit formé par les conseillers Luc St-Laurent, Antonin Boulet et William Darveau-Vaillancourt pour l'année 2023;

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud désigne Antonin Boulet comme président du comité de démolition pour l'année 2023.

ADOPTÉE

20230403-07

3.6 Achat de banque d'heures – Infotech

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le directeur général soit autorisé à faire l'achat d'une banque de 14 heures pour service informatique à l'entreprise Infotech au coût de 1 265 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20230403-08

3.7 Inscription secrétaire-trésorière adjointe – webinaire « révision paie »

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le conseil autorise l'inscription de la secrétaire-trésorière adjointe à la formation « Révision paie », donnée sous forme de webinaire par Infotech au coût de 190 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20230403-09

3.8 Annuler la résolution : 20230206-07 constat d'infraction – Règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20230206-07 Constat d'infraction – règlement de zonage comportait plusieurs imprécisions qui méritaient d'être corrigées;

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

D'annuler la résolution 20230206-07 Constat d'infraction – règlement de zonage.

ADOPTÉE

20230403-10

3.9 Émission de constats d'infraction – règlement de zonage et règlement sur les permis

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de Zonage 2008-05-01 et le Règlement sur les permis et certificats s'appliquent à l'ensemble du territoire soumis à la juridiction de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QU'une infraction au Règlement de Zonage 2008-05-01 a été constatée lors d'une inspection du 525-141 ch. Gosford Sud, matricule 2066-79-4970, c'est-à-dire d'avoir maintenu, permis ou toléré que soit maintenu un bâtiment complémentaire en cour avant sur ce terrain, contrevenant ainsi à l'article 7.4.2 dudit règlement;

CONSIDÉRANT QU'une infraction au Règlement sur les permis et certificats a été constatée lors d'une inspection du 525-141 ch. Gosford Sud, matricule 2066-79-4970, c'est-à-dire d'avoir construit, permis ou toléré que soit construit un bâtiment complémentaire d'une superficie supérieure à 10 mètres carrés sans avoir obtenu un permis de construction au préalable, contrevenant ainsi à l'article 5.1 dudit règlement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'émission de constats d'infractions en lien avec les contraventions observées;

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction en son nom;

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud désigne Mme Marie-Claude Lamy, inspectrice en bâtiment et en environnement et M. Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier, afin d'émettre deux constats d'infraction à Steve Bergeron, soit un constat pour avoir maintenu, permis ou toléré que soit maintenu

un bâtiment complémentaire en cour avant sur le terrain en contravention du Règlement de zonage 2008-05-03 et un autre pour avoir construit, permis ou toléré que soit construit un bâtiment complémentaire d'une superficie supérieure à 10 mètres carrés sans avoir obtenu un permis de construction au préalable, en contravention au Règlement sur les permis et certificats survenues au 525-141 ch. Gosford Sud, matricule 2066-79-4970, dans la municipalité de Ham-Sud.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

20230403-11

4.1 Adoption – règlement 2023-01 relatif à la démolition d'immeuble

CONSIDÉRANT que le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant la démolition d'immeubles se trouve aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. a -19.1) et à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel (R.L.R.Q., c. P -9.002);

CONSIDÉRANT que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives adoptée le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT les objectifs de la Loi sur le patrimoine culturel visant à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réglementer la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que le Règlement 2023-01 relatif à la démolition d'immeubles vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;

CONSIDÉRANT que ce règlement représente un instrument de choix afin d'assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

CONSIDÉRANT que ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, un avis de motion du Règlement 2023-01 a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'assemblée de consultation publique sur le projet de Règlement 2023-01 relatif à la démolition d'immeuble qui s'est tenue le 23 mars 2023 au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, le Service du greffe de la municipalité de Ham-Sud n'a reçu aucun commentaire;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le Règlement 2023-01 relatif à la démolition d'immeuble soit adopté.

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20230403-12

6.1 Octroi de contrat – abat poussière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2023 et que les prix suivants ont été soumis :

Entreprises	Prix unitaire (\$/litre)
Entreprises Bourget	0,4338 \$
Enviro Solution	0,3830 \$
Somavrac c.c.	0,3726 \$

Il est proposé par Diane Audit-Goddard

Et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Ham-Sud octroie le contrat d'achat et d'épandage d'abat-poussière pour l'année 2023 à l'entreprise Somavrac CC au coût de 0,3726 \$ / litre pour une quantité approximative de 54 000 litres.

QUE l'épandage sera effectué avant le 24 juin 2023 selon entente avec la Municipalité.

ADOPTÉE

6.2 Travaux MTQ – 257 EST en direction de Weedon

Le directeur général dépose une communication du MTQ qu'il y aura des travaux de reconstruction du ponceau 0760-0 sur la Route 257 dans la municipalité de Ham-Sud qui se dérouleront entre le 15 juin et le 15 septembre 2023.

20230403-13

6.3 Reddition de compte 2022 – PAVL-ERL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 198 434 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Luc St-Laurent

Et unanimement résolu

QUE la municipalité de Ham-Sud informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

20230403-14

6.4 Autorisation – travaux d’Hydro-Québec – Route 257

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à Hydro-Québec de déplacer ou d’enfouir une portion du réseau de distribution situé le long de la route 257 ouest entre Ham-Sud et St-Adrien.

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec a accepté de procéder au déplacement sur le tronçon;

CONSIDÉRANT QU’une entente a été proposée à la Municipalité par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux sera financé par le *Programme d’aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d’amélioration, enveloppe pour des projets d’envergure ou supra municipaux*;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité autorise le directeur général à signer l’entente pour un montant de 127 952,48 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20230403-15

6.5 Reddition de compte – travaux phase 1 Route 257 – Groupe RDL

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

D’autoriser le directeur général à octroyer le contrat de révision de la reddition de compte des travaux de la phase 1 sur la route 257 au Groupe RDL de Victoriaville, pour un montant estimé à 1 740\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20230403-16

7.1 Participation à la journée de l’arbre et distribution de compost

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité organise l’activité de distribution d’arbres et de compost le 19 mai 2023.

QUE des arbres, dont la quantité sera déterminée par l’Association forestière du sud du Québec, ainsi que du compost soit offert gratuitement aux citoyens de Ham-Sud.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis mars 2023

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de mars 2023 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

9. LOISIRS ET CULTURE

20230403-17

9.1 Remboursement – surcharge aux non-résidents

*Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu*

D'autoriser le remboursement des surcharges de loisir aux citoyens éligibles.

Madame Marylène Poirier, conseillère municipale, se retire des délibérations entourant ce point à l'ordre du jour, déclarant une apparence de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE

20230403-18

9.2 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité renouvelle l'adhésion au Conseil Sport loisir de l'Estrie pour l'année 2023.

ADOPTÉE

9.3 Rapport annuel 2022 – Bibliothèque de Ham-Sud

Le directeur général dépose le rapport annuel 2022 de la Bibliothèque de Ham-Sud présenté par le Réseau Biblio Estrie.

20230403-19

9.4 Accès gratuit aux citoyens – Camping du Mont Ham-Sud

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité renouvelle l'entente avec le Camping du Mont Ham-Sud pour offrir gratuitement l'accès au site du camping du Lac à la Truite aux citoyens de Ham-Sud pour la saison estivale 2023, soit du 12 mai au 28 septembre entre 9h00 et 21h00, pour un montant de 229.95 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Des citoyens demandent que la limite de vitesse à 50 km/heure déjà présente sur la Route 257 soit élargie pour couvrir une plus grande partie de cette route.
- Des citoyens s'inquiètent de l'avenir des ormes (arbres) en bordure de la Route 257 durant les travaux de reconstruction et pavage de cette route.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20230403-20

12.1 Demande d'appui – École du Christ-Roi de Saint-Camille

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité appuie l'organisation du dîner spaghetti par l'École du Christ-Roi de Saint-Camille afin de financer les activités éducatives pour les enfants, pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

20230403-21

12.2 Demande d'appui – petit salon des aînés de Saint-Georges de Windsor

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité appuie l'organisation du Petit Salon des aînés par la Municipalité de Saint-Georges de Windsor afin de financer les collations offertes aux participants, pour un montant de 50 \$.

ADOPTÉE

20230403-22

12.3 Demande d'appui – journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, 17 mai

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et qu'elle souligne cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

20230403-23

12.4 Demande d'appui – école secondaire l'Escale – gala méritas 2023

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité contribue financièrement au Gala Méritas 2023 de l'École secondaire l'Escale pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

20230403-24

12.5 Remerciements direction générale de Saint-Camille

CONSIDÉRANT que la directrice générale de la Municipalité du canton de Saint-Camille a partagé généreusement ses documents et sa présentation sur le nouveau règlement relatif à la démolition de bâtiments;

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE le conseil municipal fasse parvenir une lettre de remerciement à la direction de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

13. VARIA

Aucun dossier.

20230403-25

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 00.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Étienne Bélisle
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire